



RESOLUTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

PORTANT SUR L'AVENIR DE LA FORMATION DES AVOCATS Bilan d'expériences professionnelles et de compétences

Adoptée par l'Assemblée générale du 18 décembre 2020

* *

Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale le 18 décembre 2020,

CONNAISSANCE PRISE des souhaits exprimés par les avocats au cours des Etats généraux de l'avenir de la profession d'avocat,

CONNAISSANCE PRISE des rapports de la Commission de la formation professionnelle sur l'avenir de la formation des avocats et notamment celui présenté lors de l'assemblée générale du 11 septembre 2020 et celui soumis ce jour,

DÉCIDE de diffuser une information à l'ensemble de la profession sur ce qui est proposé par la profession en matière de bilan de compétences et sur les outils pouvant aider les avocats qui souhaitent repenser leur activité ou quitter la profession,

DEMANDE aux écoles d'avocats de développer des formations sur le bilan de compétences en formation continue et les invite à maintenir, développer ou proposer de manière optionnelle des entretiens avec les élèves avocats afin de les accompagner dans leur orientation professionnelle,

INVITE la prochaine commission Formation à négocier avec le FIF PL de nouveaux critères de prise en charge et à poursuivre le suivi des actions menées en association avec la Conférence des bâtonniers et le barreau de Paris.

* *

Fait à Paris, le 18 décembre 2020